

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/b653a9f6b7f92a7dbc4b6009>

Date d'obtention : 2020-11-20 18:27:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le premier mot que je retiens est partenariat. Le but étant de limiter les répercussions sur les jeunes (psychologiques, physiques, légales, au niveau social), d'agir rapidement, efficacement, avec bienveillance. La trousse est en soi un guide clair, qui vient encadrer nos interventions. En limitant la propagation des images et/ou vidéos, on diminue les conséquences négatives sur les jeunes impliqués. La trousse est en soi complète, un guide qui soutient nos interventions tout au long du processus (intervention auprès des élèves, collaboration avec les policiers, intervention auprès des parents, etc.).

Nos interventions auprès des jeunes doivent se faire sans jugement. La grille d'évaluation de l'incident permet cela au niveau de la formulation des questions.

Le programme nous donne une marche à suivre claire, pour nous rassurer dans nos interventions. Si on suit la méthode, nous sommes certains de ne pas nuire au processus qui suivra au niveau policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai outillée face à une future situation de sextos. Avec la trousse, je saurai exactement quoi faire et je n'aurai pas peur de poser des questions ou faire des interventions qui pourraient ultimement nuire aux jeunes impliqués ou à l'enquête.

Avec la méthode de confiscation d'appareil électronique, je serai certaine de respecter la loi et de ne pas prendre part à un acte illégal sans le vouloir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je me ferai un devoir de suivre les étapes de la trousse à la lettre.

Je ferai particulièrement attention à adopter une attitude de bienveillance pour ne pas qu'ils se sentent jugés dans l'intervention. Je ferai aussi attention au respect de leur intimité en ne visionnant jamais le contenu de leur cellulaire. Pour un acte de malveillance, je contacterai rapidement les policiers afin de ne pas nuire à l'enquête.

Je traiterai ces situations de façon urgente, afin de limiter le plus possible les conséquences négatives sur les jeunes et la propagation des images ou vidéos.